

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2016

Présent-e-s :	M.	Yvan GUILLAUME, Président
	M.	Joël FRAUENFELDER, Vice-président
	M.	Maxime WALDER, Secrétaire
	M.	Eric BAIER
	Mme	Nathalie DAL BUSCO
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Andrea FOSSATI
	M.	Nicolas FOURNIER
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	M.	Guillermo SIRENA
	M.	Jean Carlo TABOADA
	Excusés :	M.
M.		Marcello TEDESCHI
M.		Didier VATTER
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Mario RODRIGUEZ, Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Election du bureau du Conseil municipal : Président, Vice-Président, Secrétaire dès le 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017
7. DM 711 - Approbation du règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel
8. DM 717 - Approbation du projet de délibération concernant le règlement pour la création d'une réserve conjoncturelle
9. DM 715 - Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2015
10. DM 716 - Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir
11. DM 718 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance
12. DM 719 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon
13. DM 720 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)
14. DM 721 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 de la Fondation des Evaux
15. DM 722 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 de l'ORP Lancy-Cressy
16. DM 723 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 du groupement AFJ-Rhône Sud
17. DM 724 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2015 du groupement CRI-201
18. Rapport de la commission sociale, logement et communication (CSLC) concernant la motion M119 pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens
19. Questions
20. Propositions individuelles et divers

Intervenants : Mme Séverine PASTOR et M. Jean-Luc GAUTHEY (Office de l'urbanisme)

QUESTIONS

M. Baier remercie tout d'abord les participants à cette séance, car il a insisté pour qu'elle puisse avoir lieu. Le calendrier a, semble-t-il, été quelque peu retardé par rapport à ce qui avait été donné lors de la commission d'aménagement, car on pensait que le CM aurait à se prononcer à l'été 2016, plutôt qu'à l'automne 2016. Deux questions parmi beaucoup d'autres :

1.- Croyez-vous vraiment pouvoir animer les grandes rues dans cette zone, comme le chemin des Longues-Rasses, alors qu'il semble particulièrement difficile d'y parvenir ?

2.- Séance avec les propriétaires : on sait que certains sont opposés à la modification de zone telle que votée, ils veulent une zone d'activités mixtes qui rapporterait plus d'argent au niveau du prix des terrains. Quelles sont leurs possibilités pour bloquer le système ?

Mme PASTOR répond en premier à la question des fronts animés. Tout d'abord, les entreprises aiment avoir leurs vitrines côté espace public, d'où plus de visiteurs sur ces axes ; ensuite on peut imaginer des restaurants et services mutualisés entre entreprises que la commission Ecoparc essaiera de localiser plutôt de ce côté.

M. GAUTHEY ajoute qu'il faut réaliser que la zone sera desservie par le tram et tout le maillage piétons qui va venir depuis la place des Cherpines aura pour fonction de drainer cette clientèle tram vers les entreprises. On fera en sorte aussi pour que la majorité des employés vienne avec ce transport-là.

Mme PASTOR ajoute que les 2 axes majeurs qui traversent le quartier d'est en ouest mènent aussi aux équipements sportifs et culturels. On espère aussi que les employés ou habitants de Confignon seront intéressés à venir pour utiliser ces équipements et l'animation viendra aussi de par les flux de passants.

Pour la deuxième question, la volonté des propriétaires d'être en ZDAM plutôt qu'en ZPIA : il faut expliquer que l'utilisation de la zone a été confirmée par le CE et les communes, au vu de la localisation de la zone. Deux problématiques distinctes sont à examiner pour lesquelles nous allons faire deux rencontres : un groupe des propriétaires A et B, propriétaires intéressés à développer, mais inquiets de la valorisation d'une part et propriétaires qui souhaitent rester sur place pour voir sans développer pour l'instant. Avec le premier groupe, on viendra avec le FTI et un expert immobilier en montages de programmes immobiliers d'entreprises pour montrer les différentes possibilités de valorisation en ZDIA.

M. TABOADA voudrait savoir si vous avez envisagé payer plus le m² de terrain ? Ou d'autres pistes ?

Mme PASTOR répond que pour la valorisation du foncier, on reste dans les pratiques FTI, mais l'idée est de montrer que par différents montages (DDP, intéressement aux l'entreprises, etc..) on peut valoriser de manière satisfaisante son bien, mais pas par le prix du foncier en tant que tel.

M. GAUTHEY pense aussi qu'il faut un retour à la réalité et que l'offre de tertiaire sur le canton ne permet pas certains fantasmes. L'objectif de l'expertise, c'est d'avoir un regard neutre qui démontre qu'il y a un marché pour un certain type de demandes.

Mme PAWLOWSKA aimerait savoir si les transports à vélos ont été favorisés, comme les transports publics ?

Mme PASTOR confirme que cela a été prévu. L'idée est que dans le prolongement des axes d'espaces publics, on trouve des zones largement bénéficiaires aux piétons et vélos et totalement exempts de camions.

M. GUILLAUME remercie alors les intervenants pour cette présentation qui se clôt à 20H25.

M. Yvan Guillaume ouvre officiellement la séance du 10 mai 2016 du Conseil municipal de Confignon. Il excuse les absences annoncées de MM. Jaccard, Tedeschi et Vatter. Les membres du Conseil sont au nombre de 15 présents ce soir en début de séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des 15 des membres présents du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016

Page 4, 2^e paragraphe : M. Baier demande de supprimer la phrase « Ceci nous a donc incité.....de la documentation. »

Page 6, M. Uong 2^e ligne de son 4^e point : «accepté par le CE et sera présenté au Grand Conseil le mois de juin prochain. »

Page 7, 2^e paragraphe : «et passe la parole au Président de la CCEV..... »

Page 11, M. Uong 2^e paragraphe : «ainsi que les institutions et fondations de droit privé, ainsi que les coopératives."

Le procès-verbal du 12 avril 2016 est, sous réserve de ces modifications, adopté par 15 oui, zéro non et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Guillaume annonce avoir reçu 16 réponses pour la sortie du CM du 3 septembre 2016. Deux personnes se sont annoncées comme absentes et il rappelle que le délai pour répondre court jusqu'au 28 mai. Actuellement, il y a 14 personnes inscrites pour 2 jours et personne pour ne participer qu'un seul jour. La participation est élevée, néanmoins M. Guillaume encourage chacun à répondre à ce Doodle dans les plus brefs délais.

Concernant maintenant les préavis des commissions, M. Guillaume a constaté que celles-ci ne parviennent au CM que la veille. Il est donc compliqué pour les groupes politiques de pouvoir en discuter. Le délai est normalement de 10 jours, hormis certains cas où les commissions se sont réunies à des dates trop proches du CM. En conclusion, un effort doit être fait pour raccourcir ces délais et sera très apprécié des groupes politiques. Un grand merci d'avance.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Baier informe que la commission s'est réunie le 2 mai pour parler principalement du projet de modification de zone de Bernex-Est. Elle a été suivie d'une séance avec les Bernésiens le lendemain 3 mai. La séance s'est bien déroulée, dans un contexte productif, en tenant compte du fait que les Bernésiens avaient émis un préavis négatif sur le PDQ de Bernex-Est, alors que pour notre part, nous étions entrés en matière avec des réserves. Les discussions vont se poursuivre avec des séances prévues au 30 mai et au 6 juin. Nous espérons transmettre les préavis dans les délais souhaités par le Président.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Pawlowska en remplacement de M. Tedeschi annonce que la commission s'est réunie le 19 avril et a continué à parler des politiques publiques avec Mme Canal. Il a également été question d'un projet de contrat de quartier socio-culturel aux Cherpines et une présentation des comptes de la culture 2015 a également eu lieu. Pour finir, nous avons abordé le sujet des animations qui pourraient avoir lieu sur la place du village.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie les 14 et 26 avril pour traiter des politiques publiques aux Cherpines (mobilité et santé).

▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 26 avril avec deux sujets à l'ordre du jour. Tout d'abord, la feuille de route pour le programme d'équipement du nouveau quartier des Cherpines avec l'aide de Mme Canal, et ensuite, l'examen des comptes 2015 pour la partie qui concernait la commission des constructions. Sur ce point concernant l'examen des comptes, la commission est restée sans réponse pour différentes questions qu'elle a soulevées, soit une somme de Fr. 4'200.- pour une réparation qui aurait pu être prise en charge par nos assurances, et d'autre part, une somme non budgétée de Fr. 22'500.- pour des études cadastrales pour lesquelles la commission n'avait jamais été informée. Pour cette raison, la commission n'a pas été en mesure de préavisier les comptes 2015 pour ce soir.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie à deux reprises. La première fois le 19 avril pour débattre de la DM du PACRA et aussi le 3 mai, pour les comptes

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 25 avril et a pris position sur les comptes 2015. D'autre part, il a également été question d'une réponse à la motion Easyvote dont nous parlerons tout à l'heure.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Petite enfance s'est réunie en Bureau et en Conseil pour étudier les comptes et respectivement, les préavisier et les adopter.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay annonce que la Fondation s'est réunie le 4 mai et a discuté des affaires courantes, s'agissant des appartements et commerces à repourvoir. Elle a aussi validé le rapport de gestion du Conseil administratif de la Fondation et réfléchit à un appel d'offres à lancer pour les régies touchant nos immeubles afin d'en améliorer l'efficacité.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le Fonds ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay indique que la Fondation des Evaux s'est réunie le 3 mai. Elle s'est inquiétée de mettre en place une stratégie pour la gestion des Evaux, suite à la démission de deux personnes au niveau administratif de la Fondation. Notamment une personne en charge de la comptabilité. Le Directeur a informé de l'existence de deux candidatures qui feront l'objet d'un entretien afin de remplacer au plus vite ce poste à la comptabilité. D'autre part, des

discussions autour des organigrammes ont également été évoquées, mais nous avons rappelé que les problèmes opérationnels étaient de la compétence la direction des Eaux et nous ne sommes pas entrés en matière sur ce point.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le Bureau du CIV s'est réuni le 2 mai pour une séance supplémentaire. Le but de la séance était de résoudre un problème de dissolution pour un Fonds de rénovation qui avait été mis en place lors des années précédentes et dont le but était de faire face à des travaux d'urgence, sans paralyser le fonctionnement du CIV. Selon la surveillance des communes, ce Fonds n'est pas légal et il a donc été décidé de nous réunir pour le dissoudre. Sur conseil de la Surveillance des communes, tous les fonds non dépensés ont été portés à la fortune, soit Fr. 100'000.-, puis une redistribution sera faite aux différentes communes propriétaires du CIV. Enfin, la commission a aussi évoqué une discussion à faire pour le futur du CIV, au regards des projets Bernex-Est et Cherpines.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- Mme Jay n'a pas beaucoup de nouvelles à transmettre. M. Guillaume suggère alors de commenter le courriel d'une habitante concernant les terriers provisoires et adressé au CM. Mme Jay communique que cette personne a été informée que les terriers qui faisaient problème étaient tout à fait provisoires et qu'ils avaient été installés en concomitance avec l'arrivée des premiers habitants de l'immeuble, afin que ceux-ci disposent d'une solution pour leurs déchets. Le caractère provisoire a été indiqué sur des écriteaux, qui ont été reculés pour des problèmes de visibilité, et c'est la réponse qui a été apportée à cette communication. M. Guillaume la remercie pour ces précisions. Mme Jay ajoute qu'en raison d'une opposition, il y a suspension des travaux et la suite est pour l'instant bloquée au niveau du Tribunal administratif, raison pour laquelle nous sommes dans le provisoire.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Mme Gabus-Thorens rappelle que l'inauguration du triporteur a eu lieu samedi passé. Par ailleurs Cap emploi fonctionne bien et répond bien aux besoins des jeunes de la commune et donne des résultats très intéressants.

Communications de M. Uong

- M. Uong signale qu'en ce moment à la Mairie, les employés se préparent activement à passer à une gestion électronique des documents. Confignon sera la 4^e commune après Vernier, Puplinge et Plan-les-Ouates à utiliser ce système. Il sera fonctionnel dès le lundi 6 juin, avec tous les documents entrant à la Mairie qui seront scannés, traités et classés électroniquement.

6. Election du bureau du Conseil municipal : Président, Vice-Président, Secrétaire, dès le 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

M. Guillaume indique qu'à ce titre le Bureau du Conseil municipal a proposé les personnes suivantes : Président : M. Joël Frauenfelder. M. Guillaume demande si d'autres personnes se présentent pour cette présidence ?

M. Baier souligne que son intervention est difficile et demande par avance d'excuser d'éventuelles maladresses. Il précise tout d'abord que son intention n'est pas d'attaquer qui que ce soit, car il ne s'agit pas de personnes, mais de représentation politique. La représentation du parti radical-libéral, du PDC et de Voix de gauche. Il est proposé la candidature de **M. Frauenfelder**, radical-libéral, et une chose dérangeante est qu'il y aura deux représentations de ce parti pendant les 5 ans. Or, si on se concentre sur les postes de Maire et de Président du CM, qui sont à forte visibilité politique, on remarque qu'historiquement, la représentation des maires a été la suivante dans les 5 dernières années : 2x PLR, 2x PDC et 1x Socialiste. Ce qui n'est pas notre problème. Par contre pour le CM qui nous touche de plus près, on trouve particulièrement injuste la présence de 2 PDC, 2 radicaux et 1 socialiste à la Mairie, alors que l'autre poste à forte visibilité n'incombe à Voix de gauche qu'une seule fois. En conséquence, et sans trahir le vis-à-vis politique (éviter que 2 personnes du même parti se retrouvent en vis-à-vis), la seule possibilité pour pallier à cette situation, est de revendiquer la présidence pour l'année prochaine. Je dépose donc la candidature de Monsieur Maxime Walder et je voterai pour lui.

M. Taboada trouve dommage cette démarche, alors qu'en début de législature nous étions tous d'accord avec ce tableau. Aujourd'hui on vient, le jour même du CM, proposer un autre mode et une autre personne à la présidence. C'est un procédé qu'il juge un peu cavalier. Le problème soulevé est ancien, il date de 12 mois, et même si on peut comprendre la problématique, il n'est pas possible de suivre une telle action au pied levé. Pourquoi n'y a-t-il pas eu réunion des Présidents de chaque groupe pour en discuter ? En conséquence et pour sa part, il n'appuiera pas cette candidature.

M. Frauenfelder souhaite faire part d'une réaction personnelle, en tant que premier concerné. Tout d'abord il a été surpris par l'intervention de Monsieur Maxime Walder, puis ensuite, il a pensé que sous cette initiative, on peut aussi y voir la question de l'importance et du sens que l'on donne à cette fonction. Si on lui donne un sens mineur, juste assurer le déroulement des séances, n'importe qui peut le faire et on pourrait presque changer à chaque séance. Mais si on lui donne une valeur plus symbolique, le Président étant le premier citoyen et représentant le CM dans son ensemble, alors le tournus mécanique qui avait été décidé, n'était pas la meilleure solution. Donc si cette perception de l'importance de cette fonction est partagée, il verrait bien que chaque année on réélise le Président et le Vice-président, sur une base non partisane.

M. Walder souhaite tout d'abord concéder que l'entreprise est effectivement cavalière, mais, probablement à cause d'une certaine inexpérience, la question de la répartition a souvent été mise sur la table, mais sans qu'il y ait eu revendication d'un quelconque changement. Ce qui probablement est de sa faute. Il remercie **M. Frauenfelder** de son intervention sincère et le rejoint sur la question de la représentation pour demander s'il est concevable pour Voix de gauche de ne rien revendiquer, alors qu'il a le même nombre de conseillers dans les deux conseils.

M. Kormann rappelle le contexte historique avec le passage d'une législature de 4 ans avec les 4 partis représentés, à 3 partis représentés sur 5 ans. Ce double changement conduit à un modèle à 3 tours et à échéance de 4 ans. Si donc on considère que les positions de Maire sont au nombre de 5, de même que celle de Président du CM, on obtient 10 occasions de visibilité, qu'il convient de diviser par 3, donc un résultat de 3,3 plutôt que 2. Si on veut changer, il faut au moins en discuter.

M. Dunant veut revenir sur 2 points : la question de la visibilité et du tournus est une discussion qui a déjà eu lieu en début de législature, avec des échanges cordiaux et mesurés, et qui a abouti au tableau que vous avez devant vous. Donc revenir sur ce point à quelques heures de l'élection, c'est effectivement cavalier. Le deuxième point, c'est de revenir sur les propos de **M. Frauenfelder** par rapport à la représentation et au sens attaché à la fonction de Président du CM. Ce poste demande beaucoup de qualités et d'expérience, corrélées à l'expérience du fonctionnement de ce

Conseil. **M. Walder** est jeune, brillant, mais pas encore assez expérimenté pour ce qui a trait au fonctionnement de la commune et du Conseil. Il ne s'agit pas de défauts, mais d'une inexpérience qui pourrait porter préjudice à certaines interventions. Il reste donc favorable à ce qui avait été décidé.

M. Fournier n'adhère pas à la vision de **M. Frauenfelder** qui voit la fonction de Président du conseil comme devant plus être attribuée par mérite que par partis. Pour sa part, le tournus permet à chaque parti de désigner quelqu'un qu'il veut mettre en avant pendant un an, afin de le former et de lui faire découvrir le fonctionnement du CM de l'intérieur. La répartition actuelle permet un tournus et une plus grande mixité au niveau des personnes représentées au sein des groupes.

M. Dumalle comprend la surprise des autres partis. Personnellement, il aurait un souhait, car le rôle du Président du CM va au-delà de la gestion des séances, il a un rôle représentatif de la commune et dans ce sens-là, il serait peut-être important de faire un compromis. Changer l'alternance instaurée et revendiquer la dernière présidence, qui est symbolique pour Voix de gauche.

M. Frauenfelder souhaite que l'on sorte de la routine partisane, de gauche ou de droite, pour avoir un Président de tous.

M. Guillaume remercie les intervenants et propose de passer au vote. **M. Uong** pense qu'il faut commencer par voter la proposition de **M. Frauenfelder** comme Président, en tant que candidat proposé.

La nomination de **M. Frauenfelder** comme président est acceptée par 9 oui, 4 non et 3 abstentions. Il est donc élu Président du CM à la majorité des votants.

M. Guillaume passe ensuite à la votation de la Vice-présidence, avec, présentée par le PDC, **Mme Dal Busco**.

La nomination de **Mme Dal Busco** comme Vice-présidente est acceptée par 14 oui, 0 non et 2 abstentions. Elle est donc élue Vice-présidente du CM.

M. Guillaume passe ensuite à la votation du secrétaire du CM, avec la candidature de **M. Walder**.

La nomination de **M. Maxime Walder** comme Secrétaire est acceptée par 14 oui, 1 non et 1 abstention. Il est donc élu secrétaire du CM.

7. DM 711 – Approbation du règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel

M. Uong souhaite rappeler brièvement que le CA a déposé ce règlement du plan d'accompagnement en matière de retraite anticipée dans le but de pouvoir mettre en place une nouvelle structure pour le personnel afin de mieux répondre aux besoins futurs de la commune, à horizon 2020. C'est une mesure majeure dont le but est de donner la possibilité au personnel de

Mairie de demander un départ à la retraite avant l'âge officiel de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Cette possibilité est offerte au personnel à partir de l'âge de 58 ans, avec un minimum de 10 ans d'activité au sein de la Mairie. Cela consiste aussi à proposer deux montants plus importants, à savoir un montant correspondant à l'AVS et le deuxième, un montant destiné à compenser les pertes sur le 2^e pilier, en raison d'un départ prématuré. Cette question a été étudiée au sein de la commission des finances et il laisse donc la parole au Président de cette commission, **M. Taboada**, pour le préavis à donner.

M. Taboada informe que la commission s'est réunie le 19 avril pour étudier et discuter ce PACRA. L'accent a surtout été mis sur certains articles pour en modifier quelque peu le contenu, le fond restant le même. Il s'agit de 4 articles principalement (Art.2,3,6,8) et deux pour la cosmétique (numérotation). Les modifications importantes au niveau de l'art. 2 concernent le mode de calcul du taux d'activité, et le terme 58 ans a été remplacé par retraite anticipée. A l'art. 3, il s'agit d'une question de français : charges sociales employeur/employée. A l'art. 6 un point important a été ajouté traitant des explications nécessaires à apporter pour mesurer les conséquences financières de ce choix, avec une simulation de l'Administration du niveau de la perte au moment de la retraite définitive. Et un art. 8 a été créé pour préciser qu'en cas de décès du bénéficiaire, le PACRA s'éteint automatiquement. Les autres modifications sont la conséquence de l'ajout de cet article au niveau de la numérotation. Enfin, au niveau de l'art. 10, un élément purement technique, la date d'entrée en vigueur de ce PACRA que l'on a mis rétroactivement au 11.2016, pour que ceux qui sont intéressés puissent avec le délai de 6 mois prévu, en bénéficier pour l'année prochaine.

Avec toutes ces modifications, la commission a préavisé à l'unanimité ce règlement et demande au CM d'en faire de même.

M. Guillaume propose de passer article par article pour l'adoption de ce PACRA en démarrant avec l'article 1. Il y a un amendement de la commission des finances qui propose de mettre «ou de devenir une règle de base », dans le 3^e paragraphe à la place de « devenir une règle de base ».

M. Frauenfelder relève que prendre sa retraite à l'âge de 58 ans et avoir un pont AVS sur 3 ans, expose les employés au risque d'avoir une brèche dans leur retraite. Ils peuvent se retrouver du jour au lendemain avec Fr. 3'500.- de revenu en moins. Il serait donc bon qu'ils en soient conscients.

M. Guillaume en l'absence d'autres interventions propose de voter l'art.1.

L'article 1 avec amendement est voté à l'unanimité.

Mme Gabus-Thorens propose de voter sans notification, puis avec notification.

M. Guillaume indique qu'il a proposé directement une votation avec amendement, tel que proposé par la commission des finances.

M. Guillaume propose de voter l'art.2 avec l'amendement proposé par la commission, soit d'enlever 58 ans dans l'alinéa 1 et de remplacer par retraite anticipée, idem pour l'alinéa 2. Sans commentaires supplémentaires, il est proposé de passer au vote de cet article tel qu'amendé par la commission des finances.

L'article 2 amendé est voté à l'unanimité.

M. Guillaume passe à l'article 3, en indiquant que la commission des finances a précisé les charges sociales employeur/employé liées au montant...

M. Fournier signale que le groupe PDC dépose un amendement, il propose de remplacer la

mention de l'article 3 dans l'article 3 par l'article 2. Remplacer la mention art.3 par art.2.

M. Guillaume demande s'il y a des commentaires par rapport à l'amendement proposé par le PDC et dans la négative, propose de passer au vote de l'amendement du PDC.

L'amendement du PDC est voté à l'unanimité.

M. Guillaume propose de passer ensuite de voter l'article 3 amendé par la commission des finances.

L'article 3 amendé par la commission des finances + la notification du PDC est voté à l'unanimité.

M. Guillaume passe à l'article 4 sans modification proposée par la commission des finances.

M. Fournier a plusieurs amendements pour cet article : ajouter au ch.1 le féminin (agé-e), à l'alinéa 2 il/elle, et remplacer les 58 ans par l'âge de la retraite anticipée, afin d'éviter que quelqu'un partant à 63 ans, soit « coincé » par le libellé de l'article.

Mme Gabus-Thorens fait remarquer qu'il s'agit là du changement d'un élément important de l'article et que l'effet ne sera pas du tout le même que celui présenté.

M. Fournier après avoir pris l'avis de son groupe retire cet amendement. Par contre, il propose un dernier amendement allant de pair avec un nouvel article à créer. Tout d'abord supprimer l'alinéa 4 en entier. Puis le remplacer par un article 7, Activité postérieure à la retraite anticipée – interdiction du cumul de revenus et extinction du versement.

M. Fournier demande alors à M. Rodriguez s'il peut afficher cet article.

M. Taboada propose à l'Art. 4 al. 4, pour rester dans l'esprit du PACRA, de permettre aux gens de la commune de prendre une retraite anticipée et éviter que ce PACRA puisse être « détourné » en ne respectant pas l'objectif initial, soit jouir d'une retraite bien méritée. Il faudrait donc pouvoir rajouter à la fin du paragraphe «... s'engage à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public, ainsi que privé. » L'objectif est de marquer la volonté du PACRA d'accéder à une retraite anticipée et non pas un moyen de travailler ailleurs.

M. Baier souhaite s'exprimer en son nom propre et non au nom du groupe Voix de gauche qui ne partage pas sa position. **M. Baier** est totalement opposé à cet amendement, car il y a un élément dont il n'a pas été tenu compte. Une personne qui part en retraite anticipée va retrouver au meilleur des cas 70% de son salaire, voire 50 – 65%. S'il ne peut travailler dans le privé, cela équivaut à une pénalité grave qui l'empêche d'envisager de revenir à un revenu égal à celui qu'il avait dans la fonction publique.

Mme Pawlowska est plutôt contre en raison de l'allongement de la vie et de la survenance de problèmes que l'on ne peut anticiper. On remarque que de plus en plus de personnes retournent travailler dans le privé que ce soit consécutif à des accidents de la vie ou pour d'autres raisons, il paraît donc excessif ou extrême d'interdire de retourner au privé.

M. Dumalle souligne que l'objectif de ce PACRA est de fournir l'opportunité de s'arrêter à des gens qui ont suffisamment travaillé et de donner de la flexibilité à la commune aussi. Il interprète donc cet Art4 comme une possibilité de s'arrêter, pour quelqu'un qui ne veut plus travailler. Il n'y a pas de

raisons que la commune subventionne une personne qui s'arrête puis recommence à travailler (pour le public ou le privé) et que la commune continue de payer, donc subventionne au final quelqu'un qui veut continuer à travailler. L'amendement proposé par les radicaux-libéraux est tout à fait logique.

Mme Gabus-Thorens souhaite attirer l'attention sur un point : le PLEND. Il y a 2-3 ans, le Grand Conseil a voté une loi visant à interdire de travailler pour ceux qui prennent une retraite anticipée. Cependant, la loi était tellement mal faite qu'elle n'a jamais trouvé d'application. Ceci juste pour avertir que l'on s'engage dans une voie truffée d'amendements, dont les conséquences seront importantes, avec un possible vote sur le siège et un risque de se trouver dans la même situation que le Grand Conseil avec le PLEND. D'autre part, quelqu'un qui travaille à 50%, aurait tout à fait le droit de travailler à 50% à l'extérieur, même s'il a pris une retraite anticipée pour ses autres 50% concernant son travail à la commune.

M. Fournier revient sur les propos de **M. Dumalle**, ce qui lui permet d'introduire cet Art. 7 proposé par le PDC. Il rejoint **M. Dumalle** sur le point qu'il ne faut pas permettre de cumuler à une activité professionnelle, un revenu versé par la commune. L'idée est de ne pas péjorer la personne qui changerait d'avis lors de son PACRA, car aurait mal fait ses comptes, et donc se remettrait à travailler. Dans ce cas, elle devrait l'annoncer à la commune et les versements du PACRA diminués en conséquence, voire supprimés. Les alinéas 3 et ss. sont relatifs aux prestations complémentaires que pourraient toucher les bénéficiaires du PACRA (chômage, invalidité,...) et mentionne l'arrêt des versements dès le paiement d'une rente AVS complète. Il est également stipulé que le PACRA s'interrompt le mois suivant le décès et enfin au dernier alinéa, une sanction est proposée en cas de reprise du travail sans l'avoir annoncé.

Mme Jay aimerait également attirer l'attention sur l'alinéa 4 de cet article qui mentionne « le versement du PACRA s'interrompt à l'âge légal de la retraite ». En fait, il s'agit normalement d'un dispositif sur 3 ans, donc comment l'interpréter ?

M. Taboada souhaite dire que pour lui, au vu de cet article et des éléments évoqués, il n'est pas possible de traiter ce point en plénière. L'Art. 4 est en contradiction avec l'Art.1, et au-delà de cela, l'Art.7 avec le nombre de points soulevés, semble montrer qu'il est prématuré de le voter en plénière, sans s'assurer qu'il n'y a pas d'incohérences avec les autres articles. La proposition est intéressante, mais nécessite un examen approfondi avant de la voter en plénière. Il est donc demandé, si la majorité du CM estime intéressant cet article 7, de renvoyer à nouveau à la commission des finances, pour pouvoir la traiter.

M. Guillaume propose de passer la parole à **Mme Hofer**, puis à **M. Dumalle**, et de renvoyer en commission ce PACRA, qui ne lui semble pas du tout mûr pour une décision, au vu des différents changements opérés. Le risque est grand en l'état actuel de se retrouver avec des articles qui ne veulent rien dire, ou contradictoires, et au final de se retrouver dans la même situation que celle expérimentée avec le PLEND.

Mme Hofer suggère, si le renvoi en commission est choisi, d'inclure à la réflexion la question du pourcentage du temps de travail, car partir en PACRA lorsque l'on est à plein temps ou en temps partiel ne signifie pas la même chose. Il faudrait en tenir compte.

M. Dumalle souscrit à la proposition de cet article qui paraît très bien. Collectivement un aspect politique a été donné à ce règlement, mais pour les aspects techniques, il se demande si un renvoi en commission permettra réellement d'avancer significativement. Il serait judicieux de le renvoyer au CA, puis à un juriste, l'orientation politique ayant été clairement donnée. Pour lui, il n'est pas sûr que le renvoi en commission soit pertinent.

M. Taboada confirme que la commission n'a pas de juriste, mais sa mission est de s'assurer que ce qui est proposé est bien possible. Il s'agit simplement de vérifier que ce que nous déciderons ici, soit possible à implémenter.

M. Guillaume, en tant que Président, pense qu'il serait très judicieux de renvoyer en commission, en l'absence de juriste dans cette assemblée.

M. Fournier n'étant pas encore juriste, s'est fortement inspiré dans l'élaboration de cet Art.7 de l'Art, 15 de la loi sur la rente-pont AVS de l'Etat de Genève, mais pour l'adaptation au sein de la commune, il reconnaît volontiers qu'il est intéressant que la commission des finances se penche à nouveau sur le projet qui n'est pas encore mûr.

Mme Jay propose que l'Art.7, l'amendement du PDC, soient renvoyés au CA pour revoir ce règlement, en tenant compte des propositions faites, puis qu'il y ait un renvoi en commission des finances pour un contrôle de faisabilité.

Mme Gabus-Thorens n'est pas sûre que tout le monde soit d'accord sur le principe de l'Art.7. Elle pense qu'un renvoi aux finances et à la sociale serait utile pour déterminer précisément ce que le CM souhaite. Part-t-on du principe que l'on ne veut pas de travail ou que cela est possible ? Des choses différentes ont été exprimées et il faut tout d'abord les régler. Puis, dans un deuxième temps, une fois l'objectif clairement défini, un renvoi au CA pour une mise en forme cohérente avec les autres articles.

M. Uong souhaite signaler un élément d'un autre ordre. Sans vouloir pousser à voter à la va vite, il précise que si ce soir le CM ne parvient pas à adopter ce règlement, l'adoption se fera au mieux en juin. Il faudra ensuite ajouter le délai référendaire de 30 jours et donc l'entrée en vigueur de ce règlement ne pourra se faire qu'en juillet, dans le meilleur des cas. Or, selon le règlement, le personnel qui veut bénéficier de cette mesure, doit s'annoncer avant le 30 juin pour l'année suivante. C'est donc une année supplémentaire d'attente pour les personnes intéressées par cette mesure. Il y a donc un délai raisonnable à respecter.

M. Fournier comprend les questions de délai mentionnées, mais il maintient qu'un renvoi en commission et au CA serait optimal.

M. Taboada pense que la notion de temps est une chose, mais pour que le CM puisse voter en connaissance un règlement appelé à durer dans l'avenir, il est important d'être convaincu de son contenu. Deuxièmement, une date rétroactive au 1er janvier 2016 a déjà été introduite dans le dispositif. Ce qui veut dire que si une commission décide avant l'été, le caractère rétroactif peut toujours être maintenu. Juridiquement, il faudra vérifier, mais cette volonté est bien déjà mentionnée dans le règlement.

Mme Hofer demande si exceptionnellement cette année, il ne serait pas possible de déposer la demande jusqu'à fin juillet au lieu de fin juin ?

M. Guillaume pense que cela fait partie des propositions transitoires qui devront être examinées.

Puis, **M. Guillaume** clôt les débats et propose de voter le renvoi en commission ou au CA.

M. Uong pense qu'il vaut mieux renvoyer en commission avant le CA, qui s'engage à examiner tous les éléments nécessaires pour pouvoir proposer un règlement précis et efficace.

M. Guillaume propose alors de passer au vote la proposition de renvoi en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

M. Guillaume propose ensuite le renvoi en commission sociale.

Le renvoi en commission sociale est refusé par 3 voix oui, 10 non et 3 abstentions.

Il est bien entendu qu'il sera tenu compte des amendements proposés par le CM dans le cadre des travaux de la commission.

8. DM 717 - Approbation du projet de délibération concernant le règlement pour la création d'une réserve conjoncturelle

M. Uong rappelle que le but de la création d'une réserve conjoncturelle, proposée récemment par le Service de surveillance des communes, est d'avoir plus de transparence au niveau des comptes des communes. Lorsque des résultats sont très positifs, il existe une tendance à créer des réserves latentes sur les comptes et le résultat du bilan. L'idée proposée par le Service est que dès que la commune connaît un bon résultat, elle pourrait consacrer un certain pourcentage de ce résultat sous la forme d'une réserve conjoncturelle qui sera inscrite clairement sur le bilan. Et si la commune connaît des difficultés, elle pourra dissoudre partiellement ou en totalité cette réserve pour couvrir des pertes. Pour cette année, nous vous demandons de l'approuver suite aux excellents résultats de l'exercice 2015 de notre commune.

M. Taboada rappelle que le but de cette réserve est d'éviter les écueils que nous avons chaque année lorsque l'on fait le budget, alors que l'on ignore quels seront les revenus. La commission des finances a voté à l'unanimité la création de cette réserve et demande d'en faire autant.

M. Guillaume ouvre les débats et demande s'il y a des questions.

M. Kormann aimerait qu'on lui confirme qu'il s'agit bien d'une nouvelle disposition et que l'on n'avait pas le droit de le faire dans les années précédentes.

M. Uong répond qu'il ne s'agit pas d'une disposition de cette année, mais que c'est une disposition assez récente. Il ne connaît pas la date exacte.

M. Guillaume précise que cette disposition existe dans le cadre d'une volonté d'harmonisation des communes par l'Etat de Genève. C'est une disposition qui existe. Puis il est proposé de passer au vote sur l'acceptation de cette réserve conjoncturelle.

REGLEMENT RELATIF A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE DANS LES CAPITAUX PROPRES
DE LA COMMUNE DE CONFIGNON

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif et le projet de règlement,

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE)
du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver le règlement relatif à la constitution d'une réserve dans les capitaux propres de la Commune de Confignon, dont un exemplaire est joint à la présente.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La création d'une réserve conjoncturelle est acceptée à l'unanimité.

9. **DM 715 – Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2015**

M. Uong passe simplement la parole au Président de la commission des finances pour qu'il relate les commentaires du préavis de la commission.

M. Taboada remercie l'Administration et le CA de l'effort fait au niveau des charges qui a permis de tenir leurs objectifs, ce qui fait que nous avons des chiffres positifs une année avant ce qui était prévu dans le plan financier. Moi-même, en tant que Président de la commission, ainsi que toute la

commission, sommes très satisfaits de ces résultats prometteurs. Depuis deux ans, nous sommes dans la bonne direction et les chiffres se consolident. Nous avons donc un boni de Fr. 890'000.-. Les recettes ont été supérieures d'un million de ce que l'on avait imaginé et provient de différentes sources. En conséquence, il a été décidé de prendre 80% de ce boni pour le verser dans ce fonds conjoncturel voté tout à l'heure. La commission a étudié en détail tous les comptes, les éléments de réponse ont été donnés, ce qui me permet aussi de répondre à **M. Kormann** pour les deux questions posées précédemment. Premièrement, pourquoi la Commune n'a pas utilisé l'assurance pour les Fr. 4'000.-, c'est que l'augmentation de prime pour déclenchement de la couverture aurait été supérieure à la somme dépensée. Deuxièmement, les Fr. 22'500.- d'honoraires sont expliqués par le CREAE PGEE qui a subi un retard de l'Administration cantonale dans des validations de documents, et donc des facturations aussi. Ce montant était bien dû, il n'a pas été facturé le moment venu et la réclamation du mandataire est venue au-delà du délai de 5 ans. Ce montant avait été mis dans le budget de fonctionnement et n'avait pas fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement.

M. Kormann demande si cette ligne est toujours ouverte, vu qu'elle n'avait pas été dépensée, bien que prévue.

M. Taboada infirme cette supposition, car la ligne avait été fermée.

Mme Jay explique que cette somme aurait dû être provisionnée, mais étant trop ancienne, cela n'a pas été fait dans les règles.

M. Frauenfelder revient sur les finances et souligne que la manne fiscale dont a bénéficié la Commune a effacé toutes les difficultés que l'on a pu rencontrer. Néanmoins, le tableau n'est pas si rose si l'on regarde les tendances de fond. Les charges par exemple ont augmenté depuis 2014 de Fr. 450'000.-, dû à des événements non maîtrisés. Et d'autre part, au niveau des investissements, une baisse drastique a eu lieu en 2015, qu'il faudra peut-être rattraper. Enfin, ce qui semble critique aussi, c'est le reliquat. Celui-ci, malgré le retour de manne fiscale de Fr. 1,3 million a augmenté de Fr. 600'000.- et nous sommes quasiment à un demi budget (Fr. 6,7 mio) que nous doivent les Confignonais.

M. Taboada comprend les remarques, mais précise que le reliquat est un montant technique qu'on ne maîtrise pas. La loi nous oblige à provisionner un montant, mais son évolution est incontrôlable. On commence à repérer un revenu un peu identique par rapport à la population, autour de Fr. 9,8 million et qui est très stable. C'est l'élément le plus important. Ensuite, les dépenses au niveau du personnel ont effectivement connu des dépassements. Pour sa part, il regarde les charges et pas les revenus, car non maîtrisables. Ce que nous avons voté au niveau des charges dans le budget et qui a été voté, doit-on le maintenir ou pas. Et ce budget est parfaitement cohérent avec ce qui a été voté en 2015. Enfin, par rapport au boni, on s'est demandé en commission pourquoi ne pas prendre ce boni pour diminuer la dette. Les emprunts que nous avons contractés ont des échéances et si nous pouvons cette année diminuer la dette de 2 mio, ce qui a été budgété, nous ne pouvons faire plus.

M. Fournier aimerait que le CA explique l'augmentation de Fr. 450'000.- des charges mentionnées par **M. Frauenfelder**.

M. Taboada informe que cette explication a été donnée en commission : l'élément de réponse réside dans le personnel de remplacement qui a dû assurer des congés liés à des maladies.

Mme Hofer souhaite faire une remarque par rapport au personnel, l'explication avait été donnée en séance et une ligne d'assurance supplémentaire mentionne le remboursement après 1 mois d'absence.

M. Guillaume clôt le débat et passe au vote de la délibération qu'il va lire.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2015

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissements,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département Présidentiel,

Vu le rapport de la fiduciaire BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA du 21 avril 2016,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 3 mai 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 14'800'375.75 aux revenus et de Fr. 13'927'793.15 aux charges, soit un boni s'élevant à Fr. 872'582.60.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de Fr. 473'941.10 aux dépenses et de Fr. 621'759.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. -(147'81790).
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. -(147'81790) par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 2'698'154.02 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen du résultat excédentaire de l'exercice de Fr. 872'582.60.
5. D'approuver d'attribuer à la réserve conjoncturelle le montant de Fr. 698'066.10, arrêté à Fr. 690'000.00 représentant le 80% du boni de Fr. 872'582.60.
6. D'approuver de porter en augmentation de la fortune nette le montant de Fr. 182'582.60 représentant l'excédent de produits du compte de fonctionnement 2015.

7. D'approuver le prêt à court terme (y compris intérêts 2015) consenti à la Fondation du Logement de Confignon, figurant à l'actif du bilan au 31.12.2015 sous numéro de compte 0500.1110.01, pour Fr. 50'255.55.
8. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 selon le rapport de la fiduciaire, totalisant à l'actif un montant de Fr. 56'271'225.67 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	13'382'584.93	F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	42'888'640.74	F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00	F
- Découvert (nature 19)	0.00	F
Total de l'actif	<u>56'271'225.67</u>	F
		F
et au passif un montant de Fr. 56'271'225.67 qui se compose de :		F
		F
- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	777'194.05	F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	26'530'000.00	F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	109'086.30	F
- Provisions (nature 24)	2'569'093.74	F
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements		
- (nature 28)	532'597.50	F
- Fortune nette (nature 29)	<u>25'753'254.08</u>	F
Total du passif	56'271'225.67	F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan, soit les cautionnements en faveur de la Fondation pour le logement à Confignon, s'élèvent au 31.12.2015 à Fr. 37'027'726.00.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

10. DM 716 – Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

M. Uong explique qu'il s'agit simplement des résultats qui indiquent les dépassements et de l'autre côté, des revenus excédentaires, dont le résultat positif est de l'ordre de Fr. 2'183'157.52.

M. Taboada indique que la commission a accepté cette délibération à l'unanimité.

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS
BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2015 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR**

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 3 mai 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de 1'011'174.92 F, soit :

Dépassements de charges	740'629.61	F
Insuffisances de revenus	<u>270'545.31</u>	F
	1'011'174.92	F

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges pour un montant de 2'183'757.52 F, soit :

Economies de charges	921'915.46	F
Surplus de revenus	<u>1'261'842.06</u>	F
	2'183'757.52	F

3. Diminution du résultat budgétaire déficitaire 1'172'582.60 F

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée à l'unanimité.

11. DM 718 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance

M. Taboada indique que les comptes de la Petite enfance sont positifs avec 10 places louées à l'extérieur à 4 Communes. L'argent est directement versé à la Commune et ne passe pas par la Fondation. Une lecture des différents comptes a été effectuée et il n'a pas été trouvé d'anomalies. La commission a voté cette délibération à l'unanimité.



Législature 2015-2020
Délibération N° 718
Séance du Conseil municipal du 10 mai 2016

APPROBATION DES COMPTES 2015 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 11 avril 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance, s'élevant aux revenus et aux charges à **Fr. 2'304'333.05** laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 111'228.30**.
- c) La fortune nette de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance s'élève au 31.12.2015 à Fr. 10'000.00.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

12. DM 719 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon

M. Taboada remarque que la Commune a prêté de l'argent à la Fondation qui l'a remboursé. Demande est faite que lorsque de l'argent peut être mis à disposition à la Fondation, la commission puisse être avertie, car c'est plus agréable de voter les comptes en ayant toutes les informations. La Fondation a des comptes positifs et la commission a voté à l'unanimité cette délibération.



Législature 2015-2020
Délibération N° 719
Séance du Conseil municipal du 10 mai 2016

APPROBATION DES COMPTES 2015 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 par le Conseil de Fondation en date du 4 mai 2016,

Vu le rapport de la fiduciaire CTR – Audit SA du 25 avril 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2015 de la Fondation de droit public communal pour le logement, s'élevant aux produits à **Fr. 2'117'420.52** et aux charges à **Fr. 2'068'314.66** laissant apparaître un excédent de recettes de **Fr. 49'105.86**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 40'636'537.10**.
- c) Les fonds propres de la Fondation de droit public communal pour le logement s'élèvent au 31.12.2015 à **Fr. 4'142'771.80**.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée à l'unanimité.

13. DM 720 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)

M. Taboada recommande l'approbation de la délibération.



Législature 2015-2020
Délibération N° 720
Séance du Conseil municipal du **10 mai 2016**

APPROBATION DES COMPTES 2015 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (C.I.V.)

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 du C.I.V. par le Conseil du groupement,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 17 mars 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFDGE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2015 du Centre intercommunal de voirie (C.I.V.), s'élevant aux revenus et aux charges à **Fr. 340'715.13**.
- b) Le total au bilan au 31.12.2015 est de **Fr. 144'65794**.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 14 oui et 1 abstention (1 absent).

14. DM 721 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 de la Fondation des Evaux

M. Taboada informe qu'il ne peut préavisier, car il n'a pas d'éléments pour pouvoir le faire.

Mme Jay confirme qu'il y a des problèmes de gestion interne. Les comptes sont limités à ce que les communes versent. Il n'y a ni rapport d'activités, ni données financières.

M. Uong ajoute que l'on attend toujours le rapport de la Cour des comptes. Il a été demandé aux fiduciaires de pointer et d'attester tous les montants versés par les communes en 2015 comme charges en faveur des Evaux.

M. Guillaume conclut donc que l'on ne peut voter et le CM prend acte de la situation.

15. DM 722 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 de l'ORP Lancy-Cressy

M. Taboada indique que la commission a étudié les comptes, elle a été convaincue du résultat et propose d'approuver la délibération.



Législature 2015-2020
Délibération N° 722
Séance du Conseil municipal du 10 mai 2016

APPROBATION DES COMPTES 2015 DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LANCY - CRESSY

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 de l'organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy,

Vu le rapport de la fiduciaire Berney Associés du 4 avril 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFDGE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non, 1 abstention

- c) D'approuver les comptes 2015 de l'organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 591'795.00**.
- d) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 209'985.00**.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

16. DM 723 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 du groupement AFJ-Rhone Sud

M. Taboada indique que la commission a étudié les comptes, n'a pas trouvé d'éléments discordants, a approuvé à l'unanimité et demande de faire de même.



Législature 2015-2020
Délibération N° 723
Séance du Conseil municipal du 10 mai 2016

APPROBATION DES COMPTES 2015 DU GROUPEMENT AFJ – RHONE - SUD

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 du groupement de l'AFJ – Rhône Sud,

Vu le rapport de la fiduciaire Multi révision – Belzer et Cie du 4 mars 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFDGE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

- e) D'approuver les comptes 2015 du groupement AFJ – Rhône-Sud, s'élevant aux revenus et aux charges de Fr. **2'486'078.25**, qui sera mise en diminution du capital qui est au 31.12.2015 de **Fr. 284'484.00** .
- f) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 398'086.51**.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

17. DM 724 – Approbation du projet de délibération pour le comptes 2015 du groupement CRI-201

M. Taboada indique que la commission a voté à l'unanimité cette délibération et recommande de faire de même.



Législature 2015-2020

Délibération N° 724

Séance du Conseil municipal du **10 mai 2016**

APPROBATION DES COMPTES 2015 CENTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION CRI - 201

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2015 du Centre régional d'intervention CRI – 201,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 17 mars 2016,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFDGE) du 3 mai 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

- g) D'approuver les comptes 2015 du centre régional d'intervention CRI - 201, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 577'599.00.**
- h) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 167'260.82.**

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

18. Rapport de la commission sociale, logement et communication (CSLC) concernant la motion M119 pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

M. Dunant indique que la commission a traité ce sujet lors de deux séances les 15 et 25 avril. L'exposé des motifs, ainsi que son rapport, ont été transmis, il ne les répétera donc pas ici. La conclusion du rapport de la commission est de dire que oui, cette proposition de motiver le vote des jeunes par une démarche proactive d'envoi de documents était intéressante, mais la proposition est de maintenir cette action sur deux ans et de mesurer s'il y a un réel effet sur les jeunes de la Commune. Si oui, une reconduction sera faite. La commission préavis donc positivement, mais sur une période de deux ans.

Le Président ouvre les débats.

M. Frauenfelder répète que selon lui, la documentation fournie est bien faite, même si cela demande un certain effort pour la lire et que présenter une version pour les nuls n'est pas une bonne idée. L'accès au vote mérite un petit effort.

Mme Pawlowska demande pourquoi ne sont pas inclus dans la motion des événements d'accompagnement comme discuté préalablement ?

Mme Gabus-Thorens indique que la raison est que la motion ne portait exclusivement que sur la notion de Easyvote ; pour des mesures d'accompagnement, il faut prévoir un budget et une organisation à mettre sur pied. Mais des suggestions ont déjà été faites, notamment une fondue pour les jeunes ayant atteint leurs 18 ans.

M. Fournier estime qu'un bon compromis a été trouvé, Easyvote a prouvé son efficacité par des chiffres tangibles, nous acceptons donc de prendre un risque et montrons l'exemple.

M. Guillaume propose alors de passer au vote de cette motion.

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens</p>	<p>M119</p>
---	--	--------------------

Date de dépôt : 21-01-2016

Date de traitement : 10-05-2016

Proposition présentée par Mmes et MM les Conseillers municipaux

Barbara MARINI LOPES SILVERIO, Nathalie DAL BUSCO, Rocco DE LUCA, Marcello TEDESCHI, Yvan GUILLAUME et Nicolas FOURNIER

Titre du projet de motion

Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

Vu le faible taux de participation électorale, en particulier chez les moins de 30 ans,

Vu la complexité croissante des objets soumis au vote populaire,

Vu le caractère lacunaire de l'enseignement de la citoyenneté,

Vu le succès grandissant du projet easyvote en Suisse,

Vu le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion M 2203-A déposée au Grand Conseil,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'art. 30 du Règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon du 4 décembre 2007

Sur proposition des conseillers municipaux signataires,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Souscrire auprès d'Easyvote un abonnement annuel pour les citoyens confignonais âgés de 18 à 25 ans ainsi que pour les nouveaux citoyens naturalisés depuis moins de 5 ans ;
- Faire figurer sur le site internet de la Commune de Confignon lors de chaque votation, les liens menant aux vidéos d'Easyvote sur les objets soumis au vote populaire ;
- Promouvoir l'instauration cantonale du projet Easyvote auprès de l'Association des Communes Genevoises.

Le Président : Yvan Guillaume

Le Secrétaire : Maxime Walder

La motion est acceptée par 14 oui, 2 non et 0 abstention.

19. Questions

M. Walder se demande par rapport aux amendements PACRA déjà votés s'ils sont acceptés et qu'il n'y aura pas besoin de revenir dessus ?

M. Uong rappelle que les statuts du personnel n'ont pas encore été votés. Lorsque l'on reviendra pour discuter du PACRA, on votera pour changer les statuts du personnel.

M. Taboada aimerait savoir quand les zones bleues vont démarrer.

Mme Jay rappelle que nous attendons sur Bernex, car il est important de le faire ensemble au niveau de Cressy. Pour le village, il est aussi important d'amener le projet en même temps que Cressy pour la DGT pour pouvoir l'implémenter rapidement.

M. Frauenfelder pense aux habitants qui attendent une décision depuis 4 ans et qui risquent bien d'attendre encore 4 ans.

M. Uong confirme avoir reçu une demande d'un conseiller administratif de Bernex de pouvoir mettre en place cette mesure ensemble. Il devrait s'agir d'un retard de 2-3 mois.

20. Propositions individuelles et divers

Mme Gabus-Thorens voulait simplement féliciter les sportifs qui ont couru pour la Commune et qui ont obtenu la deuxième place.

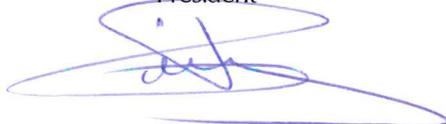
Mme Jay indique que lors du prochain CM, elle remettra le flambeau à M. Uong s'agissant de la fonction de Maire et désire dire que pour le CM, tout a été très constructif, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Confignon a de la chance d'avoir une écoute et du respect entre les personnes, et aussi entre les groupes, ce dont elle voulait remercier le CM. Et puis, également, un merci à la procès-verbaliste. Egalement, des remerciements au Président qui a très bien conduit cette fonction, ce qui est très difficile.

M. Guillaume remercie et tient également à dire son plaisir à présider un CM, mais qui est aussi une charge. Il tient cependant à remercier tout le monde pour la manière de débattre et de discuter.

Applaudissements.

Le Président lève la séance à 23H10.

Yvan GUILLAUME
Président



Maxime WALDER
Secrétaire

